

CARDONE® REMAN PRODUIT POLITIQUE DE GARANTIE

FREINS:

Unités Hydrauliques ABS, Pompes/Moteurs.....	1 an/18,000 milles
Étriers de Frein à Disque Pneumatiques.....	1 an/kilométrage illimité
Supports d'étrier.....	2 ans/24,000 milles
Étriers de frein à disque.....	2 ans/24,000 milles
Unités de freinage électroniques.....	1 an/18,000 milles
Unités de freinage assisté.....	1 an/18,000 milles
Étriers de frein haut de gamme.....	10 an/100,000 milles
Pompes à vide.....	1 an/18,000 milles

GROUPE MOTOPROPULSEUR:

Arbres d'entraînement CV et Arbres de Transmission.....	1 an/18,000 milles
--	---------------------------

SYSTÈMES DE CARBURANT/AIR:

Capteurs de Débit d'air Massique.....	1 an/18,000 milles
Pompes Antipollution.....	1 an/18,000 milles
Ensembles de Corps de Papillon.....	1 an/18,000 milles

MOTEURS ÉLECTRIQUES:.....1 an/18,000 milles

Moteurs de phares, Actionneurs de hayon électrique,
Moteurs de porte coulissante, Moteurs de toit ouvrant,
Moteurs d'essuie-glace, Moteurs de lève-vitre, Moteurs de
boîte de transfert

MOTEUR:

Distributeurs/Capteurs de Position du Vilebrequin.....	1 an/18,000 milles
---	---------------------------

ÉLECTRONIQUE:

Modules ABS.....	Durée de Vie Limitée
Capteurs de pédale d'accélérateur.....	Durée de Vie Limitée
Modules de contrôle climatique.....	Durée de Vie Limitée
Modules de Commande de la Pompe à Carburant.....	Durée de Vie Limitée
Contrôleurs de bougies de préchauffage.....	Durée de Vie Limitée
Groupes d'instruments.....	Durée de Vie Limitée
Modules.....	1 an/18,000 milles
Commande de carrosserie, Commande électronique, Pilote d'injecteur, Commande d'éclairage, Commande du groupe motopropulseur, Commande de relais, Commande de suspension, Alimentation totalement intégrée, Commande de boîte de transfert, Commande de transmission	

DIRECTION:

Soupapes de commande et vérins hydrauliques.....	3 ans/36,000 milles
Pompes de direction assistée.....	3 ans/36,000 milles
Crémaillère et pignons.....	3 ans/36,000 milles
Colonnes de direction.....	3 ans/36,000 milles
Engrenages de direction et bras Pitman.....	3 ans/36,000 milles

COUVERTURE et DURÉE

CARDONE garantit qu'il fournira un remplacement gratuit pour toute unité CARDONE® Reman qui échoue ou présente un défaut pendant la période de garantie sur le véhicule pour lequel elle a été initialement installée. Cette garantie ne s'applique pas à un produit Reman CARDONE® qui a été modifié, utilisé de manière incorrecte, endommagé, installé de manière incorrecte, installé sur un véhicule pour lequel il n'a pas été conçu ou installé sur un véhicule de course ou à haute performance. Sur les véhicules commerciaux/flottes, tous les produits remanufacturés CARDONE énumérés ci-dessus sont couverts jusqu'à 1 an ou 18 000 milles, selon la première éventualité. Des conditions supplémentaires peuvent s'appliquer à certaines applications de pièces, et si tel est le cas, ces conditions sont clairement indiquées sur la boîte du produit ou sur l'unité. Cette garantie est étendue uniquement au propriétaire du véhicule sur lequel l'unité Reman CARDONE® a été installée, tant que cette personne possède le véhicule, et n'est pas transférable.

RECOURS et SERVICE

Un remplacement pour une unité CARDONE® Reman défectueuse ou défectueuse est disponible à partir du point d'achat. L'unité doit être retournée avec une preuve d'achat et une description écrite de la défaillance ou du défaut.

Avant d'émettre un crédit de garantie, CARDONE validera les informations fournies et le défaut allégué. Il existe quatre raisons pour lesquelles CARDONE pourrait ne pas émettre de crédit de garantie, même avec des informations complètes :

1. Le produit n'est pas une unité CARDONE.
2. Le produit est en réalité une pièce d'échange standard.
3. Le produit n'a jamais été installé sur un véhicule.
4. Les dommages ont été causés par une erreur d'installation ou un facteur externe survenu après que le produit a quitté l'usine et ne relèvent pas de la fabrication de l'unité.

EXCLUSIONS

CARDONE n'offre aucune garantie de commercialisation ou d'aptitude à un usage ou à un but particulier, et aucune autre garantie, représentation ou engagement, qu'ils soient écrits ou oraux, au-delà de ceux contenus dans cette garantie. Le remplacement de l'unité est le seul et unique recours pour les réclamations de tout type (y compris les blessures personnelles) découlant de la défaillance ou de l'état défectueux de l'unité Reman CARDONE®, de la négligence de CARDONE ou de la violation de ses obligations légales, ou autrement. CARDONE ne remboursera pas le propriétaire du véhicule pour les coûts de retrait ou de retour de l'unité défaillante ou défectueuse, l'installation de l'unité de remplacement ou le remplacement d'autres pièces, ni pour d'autres dépenses, frais ou dommages.

LIMITATION de RESPONSABILITÉ

Dans la mesure permise par la loi, CARDONE n'aura aucune obligation envers le propriétaire du véhicule pour tout dommage indirect ou consécutif découlant de la défaillance ou de l'état défectueux de l'unité remanufacturée CARDONE, de la négligence de CARDONE ou de la violation de ses obligations légales, ou autrement. Certains États n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages indirects ou consécutifs, de sorte que les limitations ou exclusions ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à vous. Cette garantie vous accorde des droits légaux spécifiques, et vous pouvez également avoir d'autres droits, qui varient d'un État à l'autre.

CARDONE® NOUVEAU PRODUIT POLITIQUE DE GARANTIE

FREINS:

Écrans Anti-poussière pour Freins.....Durée de vie limitée
Étriers De Frein À Disque.....Durée de vie limitée
Moteurs de Frein de
Stationnement Électronique.....2 ans/24 000 milles
Unités de Frein Assisté.....Durée de vie limitée
Pompes à Vide.....Durée de vie limitée

SYSTÈMES DE CARBURANT/AIR:

Corps de Papillon Électronique.....Durée de vie limitée
Capteurs de Débit d'Air Massique.....Durée de vie limitée

MOTEURS ÉLECTRIQUES:.....Durée de vie limitée

Moteurs de Phares, Moteurs d'Essuie-Glace, Moteurs de
Lève-Vitre, Moteurs de Boîte de Transfert

DIRECTION :

Boîtier De Direction Assistée.....Durée de vie limitée
Filtres en Ligne de Direction Assistée.....Durée de vie limitée
Poulies de Direction Assistée.....Durée de vie limitée
Pompes de Direction Assistée.....Durée de vie limitée
Réservoirs de Direction Assistée.....Durée de vie limitée
Crémaillère et Pignon.....Durée de vie limitée
Tuyauterie de Transfert
Hydraulique R & P.....3 ans/36,000 milles
Arbre Intermédiaire de
Direction Assistée.....3 ans/36,000 milles
Assemblage de Joint Universel
de Colonne de Direction.....3 ans/36,000 milles

TRANSMISSION:

Actionneurs 4RM.....Durée de vie limitée
Essieux à Joints Homocinétiques.....Durée de vie limitée
Kits de Boulons en U pour
Essieux Moteurs.....Durée de vie limitée

COUVERTURE et DURÉE

CARDONE garantit qu'il fournira un remplacement gratuit pour toute unité CARDONE® neuve qui présente une défaillance ou un défaut pendant la période de garantie du véhicule pour lequel elle a été initialement installée. Cette garantie ne s'applique pas à un produit neuf de CARDONE® qui a été modifié, mal utilisé, endommagé, installé de manière incorrecte, installé sur un véhicule pour lequel il n'a pas été conçu ou installé sur un véhicule de course ou à haute performance. Sur les véhicules commerciaux/flottes, tous les produits neufs de CARDONE® mentionnés ci-dessus sont couverts jusqu'à 2 ans ou 24 000 milles, selon la première éventualité. Des conditions supplémentaires peuvent s'appliquer à certaines applications de pièces, et si c'est le cas, ces conditions sont clairement indiquées sur la boîte du produit ou sur l'unité. Cette garantie est étendue uniquement au propriétaire du véhicule sur lequel l'unité neuve de CARDONE® est installée, tant que cette personne est propriétaire du véhicule, et n'est pas transférable.

REMÈDE et SERVICE

Un remplacement pour une unité neuve CARDONE® défectueuse est disponible à partir du point d'achat. L'unité doit être retournée avec une preuve d'achat et une description écrite de la défaillance ou du défaut.

Avant d'émettre un crédit de garantie, CARDONE validera les informations fournies et le défaut présumé. Il existe quatre raisons pour lesquelles CARDONE peut ne pas émettre de crédit de garantie, même avec des informations complètes :

1. Le produit n'est pas une unité CARDONE.
2. Le produit est en réalité une pièce principale.
3. Le produit n'a jamais été installé sur un véhicule.
4. Les dommages ont été causés par une erreur d'installation ou un facteur externe survenu après que le produit a quitté l'usine et ne relèvent pas de la fabrication de l'unité.

EXCLUSIONS

CARDONE n'offre aucune garantie de commercialisation ou d'aptitude à un usage particulier, et aucune autre garantie, représentation ou engagement, que ce soit par écrit ou verbalement, au-delà de celles contenues dans cette garantie.

Le remplacement de l'unité est le seul et unique recours pour les réclamations de tout type (y compris les blessures personnelles) découlant de la défaillance ou de l'état défectueux de l'unité neuve CARDONE®, de la négligence de CARDONE ou de la violation du devoir légal, ou autrement. CARDONE ne remboursera pas le propriétaire du véhicule pour les coûts de retrait ou de retour de l'unité défaillante ou défectueuse, l'installation de l'unité de remplacement, ou le remplacement de toute autre pièce, ni pour d'autres dépenses, frais ou dommages.

LIMITATION de RESPONSABILITÉ

Dans la mesure permise par la loi, CARDONE n'aura aucune obligation envers le propriétaire du véhicule pour tout dommage accessoire ou consécutif découlant de la défaillance ou de l'état défectueux de l'unité neuve CARDONE®, de la négligence de CARDONE ou de la violation du devoir légal, ou autrement. Certains États n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou consécutifs, donc les limitations ou exclusions ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à vous. Cette garantie vous accorde des droits légaux spécifiques, et vous pouvez également avoir d'autres droits, qui varient d'un État à l'autre.